



Il vit au canada moi en france, comment divorcer ?

Par **Calisto**, le **05/08/2011** à **22:55**

Bonjour,

Je me suis mariée en 2008 en France avec un Canadien (anglophone). Nous sommes ensuite partis vivre au Canada. Nous nous sommes séparés en décembre 2010 et depuis je cherche à divorcer. Il a bien signé un contrat de séparation en décembre et dit vouloir divorcer, mais il ne peut se déplacer en France donc nous avons pensé passer par un divorce canadien.

Seulement il n'envoie pas les papiers et je ne peux pas le faire car je ne suis ni résidente ni citoyenne canadienne.

Donc j'aimerais pouvoir divorcer en France. Comment faire ? Il est a priori d'accord, peut-on faire un divorce par consentement mutuel ? Comment cela se fait-il à distance ? Existe-t-il un quelconque moyen de divorcer sans être tous deux en France ? Pour un divorce après séparation de deux ans (qui serait dans plus d'un an), devrait-il aussi se déplacer ?

S'il ne peut pas, qu'est-ce que je fais ? J'ai une nouvelle relation depuis un an et demie avec un américain et je ne peux le rejoindre sans me marier avec lui, ce qui nécessite de divorcer. J'aimerais être divorcée au plus vite, je ne sais comment faire.

Je note au passage que je suis sans emploi, touche le RSA et pas de pension, et que j'aurai donc besoin de pouvoir trouver un avocat gratuit ou peu cher de préférence. Mais si ça me permet de divorcer je suis prête à emprunter.

Merci beaucoup pour votre aide, cette situation me stresse beaucoup et j'ai développé des problèmes de santé et je veux juste en finir au plus vite.

Par **mimi493**, le **05/08/2011** à **22:56**

Demandez l'aide juridictionnelle, vous y avez droit à 100%